



ASSOCIATION AÏKIDO

BUDO SEISHIN CLUB



FICHE RENSEIGNEMENT SAISON 2020 / 2021

Nom:

Prénom:

Âge:

Né (e) le:

Lieu de naissance:

Nom des parents (pour mineur):

Adresse:

Ville:

Code postal:

Tél mobile:

Tél fixe:

Email (écrire lisiblement):

Niveau dans la discipline (Entouré la mention utile):

Débutant(e)

Confirmé(e) à partir du 3ème kyu

Gradé(e) Hakama

Formalités d'inscription et documents à fournir (en une fois) :

Certificat médical de «non contre indication à la pratique de l'aïkido» (Original pour le club). Pour les pratiquants qui viennent s'inscrire pour la première fois dans notre club, le certificat médical sera exigé, même si le pratiquant était déjà licencié dans un autre club la saison précédente.

Attestation à fournir au club, suite à la réponse par la négative à toutes les questions de l'auto-questionnaire santé.

Pour ceux possédant déjà un passeport faire indiquer sur la partie prévue à cette effet l'information d'aptitude par votre médecin. Conserver un double du certificat avec le passeport.

Certificat médical: Attention, nouvelles dispositions pour le renouvellement de licence. Se conformer au décret N°2016-11 57 (24 août 2016) et à l'arrêté du 20 avril 2017-JO 4 mai 2017. A compter du 1er juillet 2017, les sportifs devront remplir, dans l'intervalle de ces trois ans, un questionnaire. Il permet de savoir au pratiquant s'il doit fournir un certificat médical pour renouveler sa licence sportive. Il est la propriété du licencié, le club n'a pas à la récupérer. Pour les pratiquants qui viennent s'inscrire pour la première fois dans votre club, le certificat médical sera exigé, même si le pratiquant était déjà licencié dans un autre club la saison précédente. Le Président et le Directeur technique reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour information télécharger le questionnaire médical sur notre site www.budoseishinclub.com.



HORAIRES AÏKIDO

BUDO SEISHIN CLUB SAISON 2020 / 2021



COURS ENFANTS A partir de 6 /13 ans

Mercredi 13h30 / 14h45

Aïkido à mains nues et armes

COURS ADOLESCENTS (ES) A partir de 14 ans

Lundi 20h30 / 21h30 Débutants(es) - Confirmés(es)

Lundi Aïkido à mains nues

Vendredi 19h / 20h15 Confirmés(es) - Gradés(es)

Vendredi Aïkido à mains nues et armes

COURS ADULTES A tous âges

Lundi 20h30 / 21h30 Débutants(es)

Lundi Aïkido à mains nues

Vendredi 19h / 21h30 Confirmés(es) - Gradés(es)

Vendredi Aïkido à mains nues et armes

MODES DE PAIEMENT

- Possibilités de paiement en plusieurs fois sur demande. La totalité des sommes dues devra être versée lors de l'inscription.
- Trois chèques, maximum réparti jusqu'à décembre de la saison sportive en cours. Le retrait des chèques se fera en début des mois de votre choix.
- Possibilité de réduction sur la licence avec la carte M'RA en partenariat avec la région

Pour tout renseignement:

Directeur technique Fabrice De Ré (DEJEPS)

Tél : 06 18 95 13 40

Mail : fabrice.dere@gmail.com

Secrétaire : Patrick Roch

Tél : 06 46 02 63 73

Adresse Dojo: de Châtillon d'Azergues 69380:
Chemin du lac (Plan d'accès par GPS sur le site)

Site internet: www.budoseishinclub.com



TARIFS AÏKIDO

BUDO SEISHIN CLUB SAISON 2020 / 2021



POUR TOUS

- ADHESION CLUB **20,00 €**
- LICENCE FFAAA ENFANTS **25,00 €**
(Né (le) après 01/09/2007)
- LICENCE FFAAA ADOS / ADULTES **37,00 €**

TARIF FAMILIAL

La réduction en cas de différence de montant s'applique sur la cotisation la moins élevée

- 20% sur la 2^{ème} inscription
- 25% sur la 3^{ème} inscription

COTISATION PAR CATEGORIE (En dehors de toutes réductions)

ENFANTS 1 cours/semaine **180 €**

ADOLESCENTS 2 cours /semaine **190 €**

ADULTES 2 cours /semaine **210 €**

-
- **ENFANTS**

	PAR CHEQUE:	EN ESPECE:	Soldé le:
	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

Sans réduction:

20€ + 25 € + 180€ = **225 €**

Avec réduction:

20% sur 2^{ème} cotisation= 20 € + 25 € + 144 € = **189 €**

25% sur 3^{ème} cotisation = 135€+20€+25€=**180€**
 - **ADOLESCENTS (ES)**

	PAR CHEQUE:	EN ESPECE:	Soldé le:
	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

Sans réduction:

20 € + 37 € + 190 € = **247 €**

Avec réduction:

20% sur 2^{ème} cotisation= 20 € + 37 € + 152 € = **209 €**

25% sur 3^{ème} cotisation= 20 € + 37 € + 143 € = **200 €**
 - **ADULTES**

	PAR CHEQUE:	EN ESPECE:	Soldé le:
	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

Sans réduction:

20 € + 37 € + 210 € = **267 €**

Avec réduction:

20% sur 2^{ème} cotisation= 20 € + 37 € + 168 € = **225 €**

25% sur 3^{ème} cotisation = 20 € + 37 € + 158 € = **215€**



REGLEMENT INTERIEUR

BUDO SEISHIN CLUB SAISON 2020 / 2021



1 L'inscription au club d'Aïkido le « Budo Seishin Club » implique l'acceptation et le respect de ce règlement intérieur. Le non-respect de celui-ci entraînera des sanctions d'exclusion de l'association envers le (la) responsable ainsi que l'exclusion des cours sans remboursement des cotisations.

2 Toute clé prêtée par le club (accès Dojo, placards) engage la responsabilité de celui qui la reçoit, reste la propriété du club et devra être restituée sans discussion à la demande du responsable de l'association. En cas de perte, le montant facturé sera le coût de réalisation du double correspondant.

3 Pour le bon déroulement des séances conforme aux valeurs portées par la dite association, il est important de respecter les points évoqués ci dessous. En cas de non respect de ces règles, le bureau pourra être amené après concertation avec l'intéressé(e) de suspendre temporairement voir définitivement ses séances et sans remboursement. Motifs d'exclusions: Insultes, bavardages intempestifs, retards répétitifs, intégration du cours sans autorisation du professeur, non-respect de l'étiquette, moqueries, discours et/ou port de vêtements incitant à la haine et à la discrimination (quel qu'elle soit), comportement arrogant, port de vêtement et de signes vestimentaires corporels religieux ou politiques, actes de violences, non-respect répétitifs des règles édictées par le professeur, non-port de vêtements et tenue dédiés à l'entraînement, absence de propreté corporelle et vestimentaire, non-respect du matériel, dégradation/vol.

4 Toute personne dans le Dojo (pratiquant ou spectateur) se doit de respecter quelques principes fondamentaux pour le bien-être de tous: faire silence, interdiction de fumer, de vapoter, de manger, de consommer de l'alcool ou toute substance pouvant entraîner des effets contraires à l'ordre public. Tout adhérent devra respecter le lieu d'entraînement, les enseignants ainsi que les autres élèves.

5 Le responsable de l'entraînement doit prendre toute initiative judicieuse au niveau sécurité pour mettre fin au comportement jugé non-conforme d'un pratiquant (ou d'un visiteur). Il veillera à l'entretien du matériel, de la pharmacie et au bon accès des issues de secours.

6 Toute personne qui n'est pas adhérente au club n'a pas accès aux tatamis et salle sans l'accord du bureau directeur ou de l'enseignant.

7 Par mesure de sécurité, il est demandé aux pratiquants de ne pas porter de bijoux et d'avoir les cheveux attachés lorsque ceux-ci sont longs. Tout pratiquant se doit de respecter l'éthique des arts-martiaux et en tout premier lieu, les règles de propreté corporelle et vestimentaire. L'hygiène des pieds fera l'objet d'une vigilance particulière (plaies, dermatoses...) afin d'éviter toute contamination par le tatami. Si tout pratiquant doit se déplacer sur le tatami les pieds nus, il doit se doter de chaussures de salle pour évoluer en dehors du tapis. Tout adhérent devra se changer dans les vestiaires prévus à cet effet, il est conseillé de déposer les sacs dans le Dojo par mesure de sécurité.

8 Par mesure d'hygiène les adhérents ne doivent pas jouer à l'extérieur avec leur tenue d'entraînement et avoir des zoris et/tongues spécifiques pour la pratique qui ne sont jamais utilisées à l'extérieur même pour venir depuis son véhicule jusqu'à la salle.

9 L'association n'est responsable des personnes inscrites que pendant les heures de cours et dans l'enceinte du Dojo, à savoir la salle des arts-martiaux de Châtillon d'Azergues, extérieur non compris.

10 Aucune inscription ne sera remboursée (même en cas de préinscription). Remboursement de cotisation: seul un certificat d'incapacité à la pratique de l'Aïkido établi par un médecin pourra justifier d'un remboursement de cotisation (hors adhésion au club). Celui ci sera effectué au prorata du temps d'incapacité. Aucun autre motif de remboursement ne sera accepté.

11 Pour les premiers secours, en toutes circonstances, chacun doit veiller à protéger son partenaire et à se protéger soi-même. Toute blessure doit être immédiatement signalée à l'enseignant. En cas d'accident type coups, contusions, coupures mineures, une trousse de secours et un spray cryogénique sont disponibles dans le placard du club.

12 L'association vous donnera la possibilité d'effectuer deux cours d'essais (enfants, adolescents, ou adultes) en ayant au préalable complété et signé le document "Autorisation Séance d'Essai". Au delà de ces deux cours, le pratiquant devra impérativement fournir l'ensemble des éléments demandés lors de l'inscription. L'accès au Tatami lui sera refusé le cas échéant.

13 Après le premier mois suivant le début de votre participation aux cours, toutes personnes qui ne sera pas à jour du paiement des cotisations et n'ayant pas rendu les pièces nécessaires (certificat médical, règlement intérieur signé, feuille de renseignement) se verra refuser l'accès aux cours.

14 Les parents et les adhérents doivent respecter les horaires de début et de fin de cours.

15 Les enfants doivent être accompagnés et récupérés à l'intérieur du Dojo ou de la salle d'entraînement, sauf si l'autorisation stipulant que l'enfant a le droit de rentrer chez lui tout seul a été validé par les parents.

16 Toute personne désirant voir le cours peut venir y assister à la condition de ne pas le perturber et de ne pas intervenir par la parole ou autre pendant le cours.

17 Chaque adhérent doit respecter les consignes du/des professeurs. Tous les pratiquants devront avoir une tenue adéquate à la pratique, c'est-à-dire keikogi (Kimono) blanc pantalon et veste inclus.

Je soussigné (Nom/Prénom):

Fait à:

En date du:

Atteste avoir bien pu consulter l'intégralité du règlement intérieur de l'association Budo Seishin Club au sein du Dojo et/ou salle des arts martiaux et accepte sans réserve le règlement intérieur.

Signature (Mention lu et approuvé):



AUTORISATION PARENTALE POUR MINEUR



BUDO SEISHIN CLUB SAISON 2020 / 2021

A COMPLÉTER PAR LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ADHÉRENT MINEUR

Je soussigné(e)

Nom / Prénom :

Fixe : Portable :

Adresse :

Agissant en qualité de représentant légal de l'adhérent mineur (Nom / Prénom de l'enfant):

.....

- **Prend acte que la responsabilité du représentant légal est engagée tant que l'adhérent n'est pas sur le lieu du cours et en présence de l'enseignant ou d'un responsable. La responsabilité du représentant légal reprend dès la fin du cours, sur le lieu même de celui-ci.** (Entourer la mention correspondante).

OUI NON

- **Autorise l'adhérent à rejoindre seul son domicile avant l'heure prévue de fin d'entraînement en cas d'annulation inopinée du cours, d'absence de l'enseignant ou de fermeture des installations.** (Entourer la mention correspondante).

OUI NON

- **Autorise le transport par le club de l'enfant ci-dessus nommé, au moyen du véhicule des dirigeants, parents, enseignants ou adhérents, pour participer à des stages, interclubs, démonstrations.** (Entourer la mention correspondante).

OUI NON

- **Autorise un membre responsable du club à faire paraître dans quelques supports que ce soit écrits ou numériques: les photographies ou séquences de vidéos, où l'enfant ci-dessus nommé apparaît, cela dans le cadre des activités privées au sein de l'association (comme stages, interclubs, passage de grade, démonstrations) ou bien toutes autres manifestations du même ordre par la Fédération FFAAA, Ligue ARA FFAAA, CID RA FFAAA dont l'association de par son adhésion est affiliée.** (Entourer la mention correspondante).

OUI NON

***Pour information: sur les données personnelles**

L'association Budo Seishin Club collecte vos données pour les finalités suivantes: gestion et suivi des adhérents (incluant le suivi et contrôle des demandes d'adhésion et la comptabilité) ainsi que l'envoi de communication et informations sur les activités de notre association. Ces traitements sont mis en œuvre sur les bases juridiques suivantes: l'exécution du contrat d'adhésion et l'intérêt légitime de l'association Budo Seishin Club de promouvoir ses activités auprès de ses adhérents. Les informations requises dans ce bulletin d'adhésion sont nécessaire à votre adhésion. Les données traitées sont conservées pendant un an (sauf certificat médical). Conformément au Règlement 2016/679/UE, vous disposez de droits sur les données vous concernant (droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de retrait de tout consentement donné).

Le:

Signature (Mention lu et approuvé):



AUTORISATION ADULTES

BUDO SEISHIN CLUB SAISON 2020 / 2021



A COMPLÉTER PAR L'ADHÉRENT ADULTE

Je soussigné(e)

Nom / Prénom :

Fixe : **Portable** :

Adresse :

Code postal:

Dans le cadre de l'activité de l'association Budo Seishin Club, vous pouvez être amené(e) à être photographié(e) et/ou filmé(e) lors des cours ou tout autres évènements divers organisés par l'associations que ce soit dans le cadre de stage privée, ou bien dans le cadre conviviale de l'association (évènement de passage de grade interne au club, convivialité au sein du club-pot de rencontre, etc) et/ou dans le cadre de la Fédération FFAAA, de la Ligue ARA FFAAA, du CID RA FFAAA. Ces photos et/ou vidéos avec prises de vue individuelles ou de groupe peuvent être utilisés dans le cadre d'une communication de l'association Budo Seishin Club. Dans ce contexte précis, l'association se réserve le droit d'utiliser l'image des adhérents en photos et/ou vidéos à toute fin de communication écrite et/ou numérique.

- **Autorise les dirigeants de l'association Budo Seishin Club à utiliser les photos ou vidéos de mon image prises lors de ces différentes manifestations citées ci-dessus dans le cadre d'article de presse, sur les réseaux sociaux de l'association (site internet, page Facebook, Instagram, Twitter ou toutes autres supports numériques) lors de communication externes, publicités, calendrier interne, partenaires** (Entourer la mention correspondante).

OUI NON

***Pour information: sur les données personnelles**

L'association Budo Seishin Club collecte vos données pour les finalités suivantes: gestion et suivi des adhérents (incluant le suivi et contrôle des demandes d'adhésion et la comptabilité) ainsi que l'envoi de communication et informations sur les activités de notre association.

Ces traitements sont mis en œuvre sur les bases juridiques suivantes: l'exécution du contrat d'adhésion et l'intérêt légitime de l'association Budo Seishin Club de promouvoir ses activités auprès de ses adhérents. Les informations requises dans ce bulletin d'adhésion sont nécessaire à votre adhésion. Les données traitées sont conservées pendant un an (sauf certificat médical). Conformément au Règlement 2016/679/UE, vous disposez de droits sur les données vous concernant (droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de retrait de tout consentement donné).

Le :

Signature (mention lu et approuvé):



AUTORISATION SEANCE D'ESSAI COURS ENFANT / ADOLESCENT (E)

BUDO SEISHIN CLUB SAISON 2020 / 2021

NOM : **Prénom :**

Âge : **Genre** (Entourer la mention utile): **Féminin** **Masculin**

Date de naissance : **Lieu de naissance :**

Adresse :

Ville : **Code postal :**

Tél. Fixe : **Tél. Mobile :**

Email (Ecrire lisiblement):.....

Je soussigné Mme, Mr, père, mère, Melle, tuteur :

Autorise mon fils, ma fille, l'enfant

- A participer à une séance d'essai en vue de pratiquer l'Aïkido au sein de l'association d'Aïkido « BUDO SEISHIN CLUB » de CHÂTILLON D'AZERGUES (Entourer la mention utile).

OUI / NON

- Dégage l'association de toute responsabilité d'encadrement en dehors du cours d'essai. J'ai bien noté que la responsabilité de l'Association d' Aïkido Budo Seishin Club est engagée à partir du moment où l'enfant est remis en main propre à 13h30 le mercredi au début du cours, à l'un des Professeurs suivants: Fabrice De Ré ou Fabrice Salata (ou le professeur remplaçant). Cette responsabilité prend fin au moment de la fin du cours du mercredi à 14h45.

OUI / NON

- Pends donc mes dispositions pour la prise en charge de l'enfant en dehors du cours d'essai d'Aïkido du mercredi ou à rentrer seul à son lieu d'habitation de vie.

OUI / NON

- Atteste avoir pris une assurance responsabilité civile qui prend en charge mon fils, ma fille, l'enfant.

OUI / NON

Fait à :

Le :

Signature (Mention lu et approuvé):



AUTORISATION SEANCE D'ESSAI COURS ADULTES



BUDO SEISHIN CLUB - SAISON 2020 / 2021

NOM: **Prénom :**

Âge : **Genre** (Entourer la mention utile): **Féminin** **Masculin**

Date de naissance : **Lieu de naissance :**

Adresse :

Ville : **Code postal :**

Tél. Fixe : **Tél. Mobile :**

Email (Ecrire lisiblement):.....

Je soussigné Mme, Mlle, Mr:.....

- Participe à une séance d'essai en vue de pratiquer l'Aïkido au sein de l'association d'Aïkido « BUDO SEISHIN CLUB » de CHÂTILLON D'AZERGUES (Entourer la mention utile).

OUI / NON

- Dégage l'association de toute responsabilité d'encadrement en dehors du cours d'essai. J'ai bien noté que la responsabilité de l'Association d'Aïkido le Budo Seishin Club est engagée à partir du moment où j'ai débuté le cours d'essai adultes indiqué par le calendrier de l'association au sujet des créneaux horaires et du jour de la pratique. Cette responsabilité prend fin au moment de la fin du cours de ces dits créneaux horaires du jour de la pratique. (Entourer la mention utile).

OUI / NON

- Atteste avoir pris une assurance responsabilité civile qui prend me prend en charge en cas d'accident (Entourer la mention utile).

OUI / NON

Fait à :

Le :

Signature (Mention lu et approuvé):